



La Douane belge octroie aujourd'hui le certificat 3C à vingt-trois entreprises

Aujourd'hui, la première remise officielle des certificats 3C a eu lieu au centre de conférence Bevenue de la FEB à Bruxelles, en présence du directeur de la cellule politique du ministre des finances Filip Van De Velde, de Pieter Timmermans, directeur délégué de la FEB, de Kristian Vanderwaeren, administrateur général de l'administration générale des douanes et accises, et des chefs d'entreprises et experts en douane des 23 entreprises belges qui ont aujourd'hui un statut reconnu 3C. Lors de la cérémonie, organisée par l'Administration générale des douanes et accises en collaboration avec la Fédération des entreprises de Belgique (FEB), ces entreprises ont pu recevoir aujourd'hui leur certificat 3C.

Fluctuation des volumes commerciaux, accords commerciaux contre barrières commerciales, enchevêtrement de règles et de législations nationales et internationales, l'augmentation des flux de marchandises (e-commerce), événements perturbateurs (Brexit, pandémie COVID-19, catastrophes naturelles, Ukraine.), ... Le commerce international est parsemé de défis et se caractérise avant tout par sa complexité, notamment dans le domaine de la conformité douanière et commerciale.

Pour faire face à ces défis, l'importance des connaissances douanières et de leur application correcte ne peut être sous-estimée. De par son rôle de facilitateur et son ambition de soutenir pleinement les entreprises dans leurs efforts de mise en conformité douanière, l'AGD&A reconnaît les nombreux défis et souhaite constamment trouver des solutions innovantes et appropriées avec les entreprises. À cette fin, l'AGD&A a développé un modèle de service pour les entreprises qui ont établi leur centre de compétence douanier (3C) en Belgique. Le tout a été baptisé 3C "triple C" et les entreprises qui le mettent en œuvre avec l'AGD&A peuvent fièrement arborer le titre d'entreprise 3C.

Un "triple C" ou "3C" coordonne les activités douanières européennes ou même plus larges pour toute une multinationale depuis la Belgique. L'administration générale des douanes et accises (AGD&A) soutient et encourage ces prestataires de services internes en les aidant en paroles et en actes. Ils offrent un service personnalisé pour les questions douanières complexes auxquelles les 3C sont confrontés chaque jour. Ils établissent également le lien avec les questions sous-jacentes liées aux accises, à la TVA ou à la non-taxation. C'est leur engagement envers les entreprises qui choisissent d'ancrer leur centre de compétence douanier en Belgique.

Une reconnaissance 3C est l'étape suivante dans le partenariat d'une entreprise avec les douanes, où l'objectif ultime est d'envisager le processus de déclaration et de contrôle de manière moderne et efficace, par exemple en déclarant depuis la Belgique pour l'ensemble de l'UE (dédouanement centralisé). Et pourquoi interrompre la circulation des marchandises lorsque les douanes peuvent également effectuer des contrôles par système (SBA) ? Les entreprises 3C sont un partenaire privilégié pour emprunter cette voie avec les douanes.

Consultez la liste des entreprises : [3C ENTERPRISES NOV 2022.pdf \(belgium.be\)](#)